

# Politique salariale 2018 :

## Au bout du bout...

On aurait pu s'attendre à des négociations facilitées par les très bons résultats de SEP avec ceux du Groupe Safran et de la prise en compte du retour de l'inflation...

**Il n'en fut rien !!** Au contraire, nos dernières propositions ont été arrachées à l'ultime fin des négociations, le 09/03/2018.

**Les 2,15% obtenus sont le résultat d'après négociations.**

**En chiffre :**

	Non-cadres	Cadres
AG	0.8%	/
AI	1%	2%
Effet ancienneté	0.2%	/
Mesure Spécifiques	0.15%	0.15%

**Sans signature de l'accord, application d'une décote -0.3%**

**A FO**, nous ne pratiquons pas la langue de bois, nous avons signé la Politique Salariale 2018 pour d'autres raisons que la pleine satisfaction des niveaux de budget proposés qui pour nous, restent en dessous de nos revendications aux regards de certains indicateurs.

Si nous avons pu arracher un accord sensiblement meilleur que celui de l'année dernière, c'est parce d'une part notre représentativité au sein de SEP est incontournable et que notre ADN est la pratique contractuelle avec le sens du compromis. C'est ainsi que nous obtenons et que nous continuerons à peser dans les futures négociations afin de mieux défendre vos intérêts.

L'autre argument : c'est le sentiment d'être allé **au bout du bout** de la négociation.

Ne nous mentons pas ! Obtenir hypothétiquement plus, serait passé par d'autres formes d'actions.

**Auriez-vous été prêts à entamer ce bras de fer avec nous ???**

Rapprochez-vous de votre délégué **FO** afin de prendre connaissance de l'accord NAO dans son intégralité (CESU, prime ...) et nous faire remonter toute difficulté rencontrée sur le terrain sur le sujet ou un autre.

**Mais d'ores et déjà, nous prenons date et avertissons la Direction,  
Cette année, ça passe juste...**

**Mais en 2019, ça ne passera pas... sur les mêmes bases !**

**Hors négociation des salaires** : tout le monde a pu apprécier le bon niveau de la prime d'intéressement, dont l'acompte de 50% vous a été versé fin février. **Félicitations !** Il n'est que le résultat de votre travail puisque sa formule résulte de la bonne performance économique de l'entreprise. (Le solde vous sera versé courant avril). Cependant, les accords d'intéressement restent **facultatifs** et sans la signature de FO au côté de la CFE-CGC qui seule ne pouvait valider cet accord, ces montants n'auraient pas pu être distribués en 2017, 2018 et 2019. L'accord arrivant à terme en 2018, il devra être de nouveau renégocié cette année pour 3 ans de plus.

